

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 9 mai, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 mai 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - GARCIN Aurélien - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : DU PONTAVICE Quentin

Pouvoirs de :
CERBINO-BARBEROUX Sylvie à DEJY Guillaume
FEUTRIER Lucie à MOULIN Dominique
FIORONI Stéphane à BERARD Maxime
GRANDGAUD Sélim-Thomas à LANOE Loïc
HAUBER-IMBERT Isabelle à COURT Sylvie

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

OBJET : CHEF DE PROJET OPAH ET PVD : DEMANDE DE SUBVENTION 2023-2024

N°20230509-04

Rapporteur : Maxime BERARD

Synthèse et exposé des motifs

Guillestre est lauréate du programme lancé par l'Etat dénommé « Petites Villes de Demain ». Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en les accompagnant dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Il doit permettre aux collectivités de mener à bien et d'accélérer la réalisation de leurs projets.

Il a été proposé ce jour en conseil municipal de s'engager pour 6 ans en signant une convention Petites villes de demain valant Opération de revitalisation des territoires (ORT).

En parallèle, Guillestre a mis en place une Opération programme d'amélioration de l'habitat (OPAH). Il a été proposé ce jour en conseil municipal de prolonger de 12 mois l'OPAH.

Le poste de chef de projet OPAH - Petites Villes de Demain a pour mission de piloter les programmes, d'assister les élus et mener à bien les actions opérationnelles du projet de revitalisation, animer les partenariats, rechercher les co-financements et assurer le suivi technique et financier du dispositif.

Des subventions sont mobilisables pour financer le poste de chef de projet OPAH - PVD. L'ANAH peut être sollicité à hauteur de 50% du coût du poste, dans le cadre du suivi animation de l'OPAH, et la Banque des territoires / ANCT à hauteur de 25% du coût du poste.

Les financements étant annuels, il convient de solliciter les financeurs cités pour 2023-2024. Le plan de financement pourrait donc s'établir comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges poste chef de projet Petite ville de demain (base 30h hebdomadaire) sur 12 mois	45 500€	ANAH – 50% Sur 12 mois	22 750€
		ANCT / Banque des territoires – 25% sur 12 mois (convention Petite ville de demain valant ORT)	11 375€
		Autofinancement	11 375€
TOTAL	45 500€	TOTAL	45 500€

Monsieur l'adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT l'avis du comité de pilotage de valider la convention opérationnelle Petites ville de demain, valant ORT ;

VU la convention relative à l'opération de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire valant OPAH signée le 23 mars 2017 ;

VU la convention d'adhésion au programme Petite ville de demain signée le 11 mai 2021 ;

VU le projet d'avenant pour 12 mois de l'OPAH, proposé ce jour en conseil municipal, délibération n°20230509-03 ;

VU la convention Petites villes de demain valant ORT présentée ce jour en conseil municipal, délibération n°20230509-02 ;

VU les crédits inscrits au budget 2023 ;

VU l'avis du bureau municipal du 2 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** le plan d'actions de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges poste chef de projet Petite ville de demain (base 30h hebdomadaire) sur 12 mois	45 500€	ANAH – 50% Sur 12 mois	22 750€
		ANCT / Banque des territoires – 25% sur 12 mois (convention Petite ville de demain valant ORT)	11 375€
		Autofinancement	11 375€
TOTAL	45 500€	TOTAL	45 500€

- **SOLLICITE** les subventions de l'ANAH à hauteur de 50% des dépenses éligibles pour le poste de chef de projet pour la période allant de juillet 2023 à juin 2024, soit un montant prévisionnel de 22 750€ ;
- **SOLLICITE** les subventions de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et de la Banque des Territoires à hauteur de 25% des dépenses éligibles du poste de chef de projet soit un montant total de 11 375€ ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les actes afférents à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 9 mai 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

